



## Mon patron est malhonnête... puis je être indemnisé?!?!?

Par mens sana, le 07/11/2008 à 20:50

Bonjour,

Je romps mon cdd pour un cdi. Je fais en outre tout mon possible pour que cela se passe au mieux: je vais travailler, je forme mes collègues à mes différentes tâches afin que l'entreprise puisse honorer ces contrats en bon termes, je reste à disposition téléphonique 24/24, 7/7, etc...

Malgré tout mes efforts pour partir avec bonne conscience, mon employeur m'en veut énormément et me provoque changeant son comportement à mon égard : il refuse de signer ma décharge de démission, il m'envoie une lettre recommandée avec AR stipulant que je lui ai donné ma démission trois jours plus tard (ce qui fait que je ne peux plus réaliser deux semaines de préavis mais seulement une semaine et demie..vu que je dois impérativement commencer chez mon nouvel employeur à une certaine date), il me menace en me disant que son avocat va s'occuper de moi, il dit que je vais devoir lui payer un mois et demi de salaire, qu'il ne me payera pas mes heures supplémentaires, etc...

Que dois-je faire? Puis-je prétendre à des indemnités au prud'homme si il s'avère qu'il ment à mon égard (par exemple que je n'ai pas fait toutes les heures sup alors que je les ai réellement faites)? Ou bien lorsqu'il prétend que je lui ai remis ma démission trois jours plus tard qu'en réalité.

Je suis de nature vraiment très honnête et irréprochable, toutefois lorsque je vois à quel point il s'acharne sur moi depuis que je lui ai donné ma démission, après tout ce que j'ai fait pour la boîte, je n'ai vraiment pas envie qu'il s'en tire à si bon compte, et je compte bien faire tout mon possible pour lui rendre la monnaie de sa pièce.

Que puis-je faire pour bénéficier de tout ces mensonges?...en restant moi honnête!!!

D'avance, merci.

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **07:57**

bonjour.

comment lui avez vous signifié votre démission ?

Par **mens sana**, le **08/11/2008** à **14:01**

comme stipule dans mon contrat, en main propre contre decharge, mais celui ci a pris mes lettres, les a mis dans sa poche de veste, puis a refuser de les signes malgré plusieurs demande de ma part (le ton etait monte tres haut, et j'ai meme cru qu'il allait me cogner dessus!) pretextant qu'avant de signer quoi que ce soit, il voulait demander avis a son avocat. Il ajouta que j'aurais une reponse dans la journee, le soir au moment de partir, je lui demande sa reponse, la decharge signee, toujours rien, le lendemain je demande a nouveau, il me repond que son avocat doit lui repondre en fin de matinee, le soir pareil, etc...jusqu'au lendemain jeudi, ou je recois une lettre par recommande, ou il stipule que je lui ai remis ma lettre la veille, mercredi, et que donc il est en droit de me demander des dommages et interets car j'aurais du lui remettre deux jours plus tot conformement a l'article L122-3-8 du code du travail...ce que j'ai en realite fait!

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **17:52**

ouh la la !!!! vous avez été trop gentil

vous auriez du envoyé votre lettre en recommandée + ar.  
vous n'avez aucune preuve que vous lui avez donné votre lettre tel jour.

vous avez quand même un peu de chance, il vous a envoyé une lettre recommandée. (je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs si son but est de vous embeter).

vous reste maintenant à faire le préavis comme indiqué sur la lettre qu'il vous a envoyé car sans certificat de travail vous n'avez pas le droit de travailler ailleurs.

ça c'est la loi.. pour le reste à vous de voir...

vous ne pouvez pas négocier avec votre futur employeur ? en lui expliquant votre problème !

voila pour la démission... on voit la suite après....

désolée.